

Sommaire

1. Editorial
2. De la concertation à la gouvernance
4. Pourquoi utiliser des mots nouveaux dans la coopération internationale ?
5. Qu'attendre d'Habitat II + 5 ?
6. Habitat II + 5 - Q'uen attendent les villes et autorités locales ?
- Publications
7. Conférences Formations
8. Nouvelles de la coopération

Groupe Huit



Djibouti

Habitat II+5

En juin prochain, à New-York, la communauté internationale va dresser, cinq ans après, un premier bilan du sommet d'Istanbul.

D'abord, ne pas se méprendre. Ne pas confondre, surtout, Habitat II+5 et Habitat III. Istanbul avait accueilli, en 1996, une grande rencontre planétaire, qui a clos, en forme de synthèse urbaine, le cycle des conférences mondiales des Nations-Unies ouvert, en 1992, à Rio, par le Sommet de la Terre. Ce fut une manifestation exceptionnelle à tous égards, longue (deux semaines), polymorphe, très ouverte et très courue. New-York ne sera pas une réédition d'Istanbul. La réunion qui va s'y tenir en juin est d'une tout autre nature. C'est une simple session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, spéciale certes, puisque tout entière consacrée au bilan d'Istanbul, mais, par nature, compacte (trois jours à peine) et quoi qu'on fasse, moins ouverte et plus formelle.

Dès lors que peut-on en attendre ? Habitat II + 5 doit évidemment permettre de prendre la juste mesure des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du plan mondial d'action adopté à Istanbul. La force d'inertie des structures et des institutions urbaines fait qu'on ne peut s'attendre, en seulement cinq ans, à des résultats spectaculaires. Seul un effort continu, opiniâtre, inscrit dans la durée, peut faire significativement bouger les choses. Mais il est temps de faire un premier point, de recueillir des informations pertinentes sur les acquis, les évolutions en cours, les difficultés persistantes et, à la lumière du constat ainsi établi, sans rien remettre en cause des engagements pris en 1996, de définir collectivement un ensemble hiérarchisé d'actions prioritaires à engager à court-moyen terme pour progresser plus vite et plus sûrement sur le chemin tracé à Istanbul.

Mais il y a plus. La session de New-York doit avant tout permettre de sensibiliser, davantage encore, l'opinion mondiale à la complexité des défis auxquels toutes les villes du monde, dans leur diversité, restent confrontées ainsi qu'à l'importance considérable des enjeux qui s'attachent au développement durable des établissements humains. Parce qu'elle est la porte d'entrée incontournable de notre avenir, la ville doit devenir, dans chacun de nos pays, un véritable enjeu de gouvernement. La déclaration politique que l'Assemblée Générale adoptera, à l'issue de la session, doit l'affirmer clairement et à voix haute. Elle doit fonctionner comme une piqûre de rappel, prolongeant et amplifiant les conclusions d'Istanbul.

La session de New-York doit enfin incarner le partenariat en marche. Un Comité thématique fonctionnant en son sein permettra aux délégations gouvernementales, aux représentants des autorités locales et aux partenaires de la société civile (qui s'exprimeront aussi à l'occasion de manifestations parallèles) d'échanger leurs points de vue et d'engager concrètement le dialogue sur quelques interrogations majeures. Ce devrait être un temps particulièrement fort de la session. Remobiliser l'opinion mondiale, dresser un bilan d'exécution significatif, afficher des orientations pour l'action à court-moyen terme, affirmer une dynamique partenariale de projet partagé. On ne peut espérer davantage du processus «Habitat II+5». Mais si elle parvient à répondre effectivement à ces attentes, la session de New-York fera date. ■

Georges Cavallier,
Coordonnateur national Habitat II

De la concertation à la gouvernance

Michel Mombrun, Expert

Emergence d'une nouvelle citoyenneté dans la cité, basée sur la concertation et la participation, fondement d'une gouvernance, vers un développement durable.

Le constat

La concertation est une idée neuve. Le mot lui-même n'apparaît dans nos dictionnaires qu'au début des années 60, marquant ainsi que le concept n'est pas inscrit dans notre tradition ni dans notre culture.

En effet, notre culture est celle de la relation frontale : «Dis-moi ce que tu veux faire, je te dirai comment on n'est pas d'accord !» d'où il ressort un vainqueur et un vaincu, beaucoup de frustrations et souvent aucune évolution qualitative du projet, sinon «l'enterrement» provisoire.

La contestation fréquente des projets se traduit par la multiplication des recours et des conflits. L'utilité publique ne fait plus recette et la démocratie représentative, seule légitime, n'épuise pas le désir des citoyens d'être associés aux décisions.¹

La «concertation» est l'émergence d'une nouvelle exigence sociale, où le citoyen revendique d'être entendu par les pouvoirs publics sur tout projet qui le concerne directement. Le citoyen a donc recréé la démarche originelle du concept «faire de la Politique» (où le mot politique vient de Polis : cité, s'intéresser à la vie de la cité).

La concertation n'est pas «spontanée»

Pour des raisons qui tiennent à la fois à la «culture» politique et administrative de notre pays, à la formation des responsables et aux pratiques ancrées dans les habitudes, les fonctionnaires et les élus ne sont pas portés spontanément à la concertation.

Ouvrir les dossiers, accepter les débats, reconnaître des interlocuteurs, étudier des alternatives, modifier des projets, cela suppose une sorte de révolution culturelle, pour les fonctionnaires et techniciens !

Pour les élus, ils sont souvent partagés entre la pratique exclusive de la démocratie représentative, où l'élection leur a conféré un pouvoir de décision pour plusieurs années, et une pratique de concertation qui mettrait en péril leur représentativité, leur autorité et leur pouvoir.

Dans le même temps, les citoyens ne sont pas prêts à prendre part à des échanges et débats ouverts, en dehors du confort traditionnel de la relation frontale OPPOSANTS-PARTISANS.

La concertation, c'est d'abord l'expression d'une contestation

La concertation est fille de la contestation, émergence d'une opinion de plus en plus consciente, pugnace et organisée, qui s'est sentie trop souvent ignorée et méprisée.

La concertation sera d'abord, pour tous les partenaires, lieu d'expression, de protestation, d'affirmation d'une identité, d'une dignité. Cela est indispensable et sain, pour le succès ultérieur de la concertation .

La prise de conscience des citoyens concernant l'environnement, les nuisances, l'utilisation de l'espace, le coût des projets et leur pertinence, développe la contestation et une volonté profonde de prendre part aux décisions : la contestation

et la concertation deviennent la compagne obligée des maîtres d'ouvrage.

La concertation n'est pas seulement la recherche du consensus

Il y a souvent ambiguïté sur la finalité de la concertation. Il ne s'agit pas d'intégrer les désirs et les demandes de chacun, ni de chercher à donner satisfaction à tout le monde. La recherche du consensus à tout prix, «plus petit commun dénominateur», consensus «bas de gamme», sera source de déception et de frustration, avec un projet souvent dénaturé, ayant perdu de sa pertinence et de son efficacité.

La concertation doit permettre l'explication d'un projet, des solutions retenues, des avantages et inconvénients et la présentation de projets alternatifs; elle doit permettre l'expression des contestations, des oppositions, des propositions ; contribuer à l'échange et à la confrontation, à la compréhension peut-être. La concertation doit acter les consensus et les divergences. La concertation n'est en aucun cas un lieu de décision, qui revient légitimement et en pleine responsabilité aux élus. On voit ainsi apparaître la richesse et les limites de la concertation : entre le verbiage démagogique et la substitution à l'autorité légitime, la concertation dispose d'un espace moderne de citoyenneté et de responsabilité partagée.

La concertation repose sur les comportements et s'appuie sur une pratique sociale et associative

La concertation doit pouvoir s'engager **très en amont du projet**, dans une démarche de totale transparence, d'écoute et de respect des interlocuteurs, de

prise au sérieux des suggestions et des alternatives : alors, la concertation engendre un dialogue de qualité et une dynamique innovante qui conduira à la définition d'un projet pertinent et fort, dans une appropriation collective qui crée une satisfaction réciproque.

L'avenir de la concertation, et au-delà, la réelle démocratisation des choix d'aménagement et d'équipements, repose avant tout sur le comportement des acteurs, notamment des maîtres d'ouvrage.

Ici se pose un problème de sensibilisation, d'éducation et de formation, qui concerne tous les acteurs : instituts et grandes écoles, fonctionnaires, élus territoriaux, opérateurs publics et privés, maîtres d'œuvre et associations, qui doivent intégrer au système de management la démarche participative et de concertation.

Mais la concertation ne se crée pas, et elle nécessite que le terreau social et associatif soit particulièrement présent et dynamique; la diversité sociale et associative est indispensable à l'équilibre de l'éco-système démocratique, où la concertation pourra s'épanouir. Mais la concertation implique d'y associer chacun, avec une attention particulière vers les exclus. «Toute exclusion constitue un appauvrissement pour l'ensemble de la société « écrit Albert Jacquart, qui poursuit : *« la logique de la rencontre des hommes est une logique de construction de l'un par l'autre : quand on ne sait pas dialoguer, on perd quelque chose ».*

La concertation a un coût

Elle a un coût en temps, en énergie, en support d'information, en études, en expertises et contre-expertises. Ces moyens, ces outils doivent être disponibles, à armes égales, pour les acteurs.

Le coût doit en être intégré dans le projet, et le budget géré concrètement avec les acteurs de la concertation. La concertation devient alors un élément constitutif du PROJET. Le coût de la concertation, y compris le coût financier, dans sa modestie, est sans commune mesure avec le coût des erreurs, des retards ou des nuisances produites.

La concertation a des besoins.

- De préciser une méthodologie
- De définir des outils
- De proposer une pédagogie
- De préciser ses moyens
- De définir une éthique

Si la concertation a besoin de s'approprier des techniques de l'information et de communication et **en particulier les NTIC²**, elle a aussi besoin de rapports humains, et parmi ces rapports humains la considération est l'un des premiers critères à mettre en œuvre.

De la concertation à la gouvernance

On s'aperçoit alors qu'il convient de préciser une définition et un contenu aux mots : **Information - transparence - consultation - participation - médiation**. Le concept de concertation dépasse alors la simple exigence sociale à donner son avis, pour aller vers une **nouvelle pratique de l'exercice du pouvoir et de la responsabilité** ; où la façon de faire vaut autant que ce que l'on fait, où la construction de la décision s'ouvre à tous les acteurs concernés, où la prise de décision renforce la légitimité et la responsabilité du politique (Démocratie représentative) et où l'éthique du futur s'inscrit dans les actes du présent.

Le concept de Développement durable, avec les outils et stratégies territoriales et urbaines de sa mise en œuvre, illustrent totalement l'exigence incontournable de la mise en œuvre d'une «**nouvelle gouvernance**», associant les acteurs locaux et les citoyens, à la conception, l'élabo-

Villes en développement



Concertation sur les constructions à Banconi, Bamako, Mali

ration et la mise en œuvre d'un projet de développement, si l'on espère sa réussite.

Mais le développement durable nous invite aussi à pratiquer trois principes éthiques fondamentaux : PRECAUTION - RESPONSABILITE - SOLIDARITE, totalement indissociables et interdépendants.

La «précaution» est issue du constat que l'accroissement des connaissances nous ont fait prendre conscience du champ immense de notre ignorance et des incertitudes scientifiques, prônant alors l'urgence de la décision pour éviter des éventuelles conséquences négatives, face à l'incertitude sur l'impact d'un acte ou d'un événement. Le principe de précaution interpelle la responsabilité du Politique (démocratie représentative) pour des mesures de solidarité dans l'Espace (impact aujourd'hui sur l'environnement et les populations) et dans le temps (conséquence pour les générations futures).

Mais comment le Politique va-t-il prendre sa décision ? Il pouvait autrefois s'appuyer sur l'affirmation d'une certitude scientifique, et la décision «coulait de source». Il doit aujourd'hui **gérer l'incertitude et assumer pleinement sa responsabilité**.

Entre le champ de «l'incertitude et de l'ignorance» et la «décision», il y a un maillon manquant : c'est celui de **l'expression du citoyen** (quel risque est-il prêt à accepter, quel niveau de nuisance, quelle amputation d'espace, de mobilité, d'autonomie). C'est ce que certains appellent **l'expertise citoyenne**, l'expertise populaire, qui se réfère aux sciences sociales et sciences humaines, qui n'ont ni plus, ni moins de «certitudes», mais qui s'avèrent tout aussi pertinentes, et en tout cas, indispensables à prendre en compte. Nous pouvons ainsi exprimer que le Développement Durable avec ses fondements et ses principes éthiques, nous donnent une strate de raisons supplémentaires, pour inscrire la concertation et la gouvernance, comme un enrichissement et un renouvellement des pratiques démocratiques, susceptible de mobiliser les citoyens dans la cité:

- Par un nouveau **processus de construction de la décision**, qui implique des outils méthodologiques, pédagogiques et éthiques.
- Par une **identification renforcée, et légitimée de la démocratie représentative**, (le politique) dans sa responsabilité de décision.

- Par une pratique de **participation et de partenariat** pour la mise en oeuvre des décisions et des projets.
- Par des outils simples d'**évaluation** et de suivi (indicateurs).

Les politiques de développement durable sont dépendantes et contributives à la fois, de l'émergence de cette exigence de citoyenneté et d'éthique, vers un nouvel «art de gouverner» qui soit en harmonie avec un «nouvel art de vivre ensemble». Cela doit être le fondement citoyen et humaniste de ce nouveau concept de «gouvernance», ou bien ce ne serait que l'habile manipulation de tenants d'un pouvoir menacé. ■

1. référence des travaux et écrits de Jean-Marie Simon C et S Conseil.

2. NTIC = Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Michel Mombroun conduit depuis 1990 une démarche professionnelle de terrain dans différents projets en France et à l'international avec les autorités nationales et locales et dans le cadre du CIFAL (Centre International de Formation pour les Acteurs locaux, sur le Développement Durable et la coopération décentralisée). Etablissement créé par les Nations-Unies à Genève (UNITAR-UNOPS-PNUD). Il vient de créer et préside l'Association Objectif 21, 14 rue Dubail 75010 Paris, France.

Pourquoi utiliser des mots nouveaux dans la coopération internationale ?

Anne Querrien, Annales de la Recherche Urbaine

Ces dernières années ont vu fleurir dans la coopération internationale des néologismes qui posent problème à la rigueur cartésienne : gouvernance, développement durable, ville éducative,

Le mot d'habitant lui-même s'est mis à vaciller sur ses bases au cours de l'Assemblée mondiale des habitants réunie à Mexico début octobre 2000 à l'initiative de Habitat International Coalition et de la Fondation Charles Leopold Meyer pour le Progrès de l'Homme. On a entendu en effet Pierre Calame, président de cette dernière s'écrier «Mais, je ne suis pas un habitant!...», l'habitant légitime dans cette assemblée étant à ses yeux celui qui n'arrive pas à habiter normalement, faute d'argent ou de terrains urbanisables.

A la différence des collègues qui pensent qu'il ne faut surtout pas accepter d'utiliser ces mots nouveaux, ou prendre en considération ces nouveaux sens des mots, qui véhiculeraient avec eux des relations de pouvoir inmaîtrisables, je pense au contraire utile de chercher avec d'autres à construire un sens commun, quitte à faire des mots un usage autant politique que poétique, au moins dans un premier temps. Loin de conduire à la domination d'une culture sur une autre, il me semble que ces mots, plus ou moins nouveaux, sont proposés pour désigner un espace flou de mise en commun et de construction de convergence.

Prenons l'exemple du mot si décrié en France de gouvernance: il a permis à des politologues de montrer qu'il y avait des systèmes de gouvernements locaux différents au sein de mêmes ensembles nationaux notamment par le type

d'alliance existant entre les acteurs politiques et au niveau régional ou local les acteurs économiques ou les acteurs organisés dans la vie associative. Ce constat a été suivi de certaines mises en œuvre pratiques pour construire un gouvernement urbain plus efficace parce que plus démocratique. Le souci de la gouvernance a introduit l'idée qu'on pouvait agir sur les composants de l'action publique, et qu'ils n'étaient pas simplement définis par les textes.

Réciproquement chez nos amis anglo-saxons, l'analyse des leaderships qui émergent dans la conduite des partenariats public/privé a conduit à s'inspirer de l'expérience continentale et notamment française pour contractualiser davantage les relations et légitimer par le suffrage universel le pouvoir politique en charge de cette politique contractuelle. Si en France le souci de la gouvernance pousse à écouter davantage le secteur privé, en Grande Bretagne il conduit à légitimer davantage le secteur public. Christopher Pickvance soulignait déjà dans les Annales de la Recherche Urbaine¹ que la décentralisation institutionnelle en cours en France était concomitante d'une recentralisation en Grande Bretagne qui faisait tendre les deux systèmes vers un mode de gouvernement commun propre aux démocraties européennes.

La coopération internationale consiste à rechercher ensemble les meilleures formes de gouvernement quitte à ce que les



Villes en développement

Approvisionnement à la fontaine - Pikine, Sénégal

applications concrètes diffèrent puisqu'elles s'enracinent dans des traditions différentes. La mise en débat de ces traditions, et l'adoption de certaines caractéristiques issues de celles des autres, peuvent apparaître à certains un vulgaire abandon de souveraineté, une démission face aux exigences de la défense et du développement d'une culture à vocation universelle. Mais les instances de coopération internationale qui se sont créées pour essayer d'empêcher le retour des guerres du vingtième siècle, ont pour hypothèse constitutive la diversité, l'affirmation de l'universalité comme multiplicité, la construction du développement à partir d'une pluralité de pôles, malgré les rapports de domination économique qui hiérarchisent ceux-ci.

Le concept de développement durable que nous avons eu tellement de mal à accepter en France, et que nous rajoutons maintenant comme une ritournelle déjà vieille à tous les énoncés de politiques publiques territoriales, renvoie précisément à cette diversité, malgré sa formulation unitaire. Il est à évaluer, à mettre en œuvre, en chaque lieu, cas par cas, en tant que

pour tout un chacun il signifie que le développement, la transformation du monde, ne doivent pas créer une situation plus défavorable à la génération suivante. Face à un tel objectif, qui semble celui-là même du progrès que nous croyions poursuivre depuis la révolution industrielle et la révolution française, nous sommes très loin de compte. Des révisions conceptuelles sont nécessaires, telle celle proposée par l'économiste Amartya Sen et tous ceux qui proposent de se donner des indicateurs de qualité de vie plutôt que de revenus et d'admettre que des activités non prises en compte par la comptabilité nationale parce que non marchands, comme le travail domestique des femmes par exemple, peuvent être essentielles à la qualité de la vie. Que la Banque Mondiale soit une des premières institutions à avoir validé de telles réflexions ne doit pas les condamner à être indexées comme néolibérales: les initiatives convergent pour remédier aux dégâts du progrès, mais aussi pour rechercher ce progrès sous des jours nouveaux. ■

Qu'attendre d'Habitat II + 5 ?

Jean-Pierre Dufay, Directeur général de l'IAURIF

On sait que le sommet d'Istanbul de juin 1996 s'était inscrit dans une perspective bien plus large que la conférence de Vancouver tenue vingt ans plus tôt : s'il en avait en effet repris le thème d'un «abri pour tous» à travers la question d'un «logement adéquat pour tous», il s'est surtout affirmé comme un Sommet de la Ville en axant une large part de ses travaux et de ses conclusions sur la question des «établissements humains durables dans un monde qui s'urbanise».

Cinq ans après, la réunion de New York de juin 2001 sera donc confrontée au bilan des quelque cinquante affirmations, engagements et demandes aux Etats comme à la communauté internationale qu'a adoptée l'assemblée d'Istanbul dans sa déclaration finale du 31 mai 1996. L'un des éléments clé en sera à coup sûr d'y voir comment le rôle des villes dans le développement pourra franchir une nouvelle étape. Je serais personnellement tenté de formuler quelques interrogations dans ce contexte, tant par rapport aux conclusions d'Habitat II qu'aux débats qui ont pu surgir depuis dans différentes instances, en France comme ailleurs.

1. Les dernières années du XX^e siècle auront su reconnaître le rôle moteur des villes dans le développement, tant à Istanbul qu'à la Banque Mondiale. Mais «la Ville» pourra-t-elle encore longtemps être considérée comme une sorte de concept uniforme ? Si l'on souhaite rechercher à New York les moyens de mettre en œuvre des politiques concrètes, il faudra bien reconnaître la variété des «modes de villes» et adapter les politiques et les coopérations selon leur ampleur et leur rôle dans les économies nationales, ainsi que dans l'économie globale (elles apparaissent en effet d'autant plus dépendantes de la mondialisation qu'elles se développent).

La problématique des enjeux urbains et de la gouvernance qui pourrait le mieux les résoudre ne se situe pas de la même façon dans ces «établissements urbains» selon qu'ils comptent 300 à 500.000 habitants, deux, six, ou douze millions. Parler de l'avenir des villes ne pourra donc faire indéfiniment l'économie, entre autres, du phénomène spécifique de la métropolisation. Que son rôle soit positif ou négatif, il existe inéluctablement une géographie des villes globales¹ qui dépasse d'autant plus les frontières que, dans certains cas, c'est l'économie des grandes métropoles qui tire l'économie des pays. Cela conduit certains analystes à batailler pour une nouvelle défense et illustration de l'armature urbaine comme réseau-relais vers les campagnes. Je n'engagerai pas ici le débat sur ce thème, encore que l'on touche ici à une dimension prospective qui figurait, elle aussi, au sommaire de la déclaration d'Istanbul. On peut en tout cas espérer qu'Habitat II+5 favorisera une approche mieux diversifiée des villes, et non plus seulement de «la ville».

2. Point fort d'Habitat II, la notion de «gouvernance partenariale» devra elle aussi être affinée et vérifiée à New York. A l'évidence, l'irruption de la société civile et des acteurs locaux dans des débats auparavant très étatiques sur les villes a représenté un progrès.

Toutefois, ce «moins d'Etat» au profit, par exemple, de l'auto-organisation locale ne peut que déboucher sur un questionnement politique de fond. Il sera intéressant d'étudier comment le souhait de voir un Etat plus stratège et régulateur que centralisateur et planificateur, pratiquant une active décentralisation des pouvoirs, s'est effectivement réalisé dans des villes et métropoles du Sud. Les pouvoirs locaux ont-ils «suivi», et cela à un réel niveau de gouvernance urbaine ou métropolitaine, et pas seulement de gestion de quartier - en cela, l'expérience positive de Porto Alegre est-elle à la fois extensible et reproductible ? Le «moins d'Etat» ouvre-t-il, comme le suggèrent certains, la voie à des privatisations accrues ? Et le discours décentralisateur sur le pouvoir des villes n'est-il pas, comme d'autres le craignent, un «cache-sexe idéologique» (*sic*) pour traiter directement avec les villes en contournant les Etats et en tournant définitivement le dos aux campagnes ? D'un point de vue moins «macro», on attendra aussi de la réunion de New York de savoir si le concept de gouvernance doit être uniquement compris au sens de processus de prise de la décision, ou bien d'abord comme processus de construction de la décision.

3. Habitat II a par ailleurs souligné avec force l'importance

de la formation et des moyens humains et techniques des collectivités locales pour jouer pleinement leur rôle nouveau dans un monde de villes au défi d'une réelle gouvernance urbaine. Cela souligne pour moi très clairement l'importance d'une approche technique en matière de coopération urbaine, et pas seulement globalement économique, sociale ou environnementale. Les moyens concrets d'une nouvelle gouvernance ne seront pas seulement financiers ou institutionnels - heureusement pour eux : ils devront être fondés sur des outils, tels que les systèmes d'information géographique (qui sont un excellent laboratoire des partenariats locaux), et sur des pratiques réellement adaptées du contexte d'autres partenaires (parce qu'elles ne sont jamais transférables en l'état).

Cela dit, si l'on peut beaucoup espérer d'une coopération internationale qui ne sera plus le privilège exclusif des Etats, reste à savoir comment «l'ONU des villes» (AMVAL 2) saura se positionner à la réunion de New York, en soi (on attend d'elle qu'elle ne soit ni normalisatrice ni abstraite, qu'elle agisse en interface entre les ensembles de villes et les instances multilatérales financières et politiques...) et vis-à-vis des diverses initiatives bilatérales de coopération. C'est à ce degré que l'on verra si elle peut représenter une chance réelle pour la nouvelle approche du développement et de la gestion urbaine au XXI^e siècle. ■

1. cf. J. Bindé, «Les leçons d'Istanbul», Futuribles, 211, juillet-août 1996, p. 79.

Habitat II + 5 - Qu'en attendent les villes et autorités locales ?

Jean-Pierre Elong Mbassi, Coordinateur du PDM

La deuxième conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains tenue à Istanbul en juin 1996 a été un moment extrêmement fort pour les collectivités locales. Elle a constitué une étape importante dans le changement de perception du fait urbain qui était vécu jusqu'ici de façon négative.

L'une des conséquences positives de la conférence d'Istanbul a été la consécration de la décentralisation et de la participation comme nouvelle stratégie politique pour accélérer la réalisation des promesses des programmes et projets de développement durable. On reconnaît désormais que bon nombre des agendas des Nations Unies seraient inopérants si la dimension urbaine et locale de ces agendas n'était mieux prise en compte. D'où la montée en puissance de l'agenda urbain au sein des différentes agences des Nations Unies: Alliance des Villes contre la Pauvreté (PNUD), «Villes messagères de la Paix» (Unesco), «Villes amies des Enfants» (Unicef), «Villes et Santé» (OMS). En tant qu'Agence des villes des Nations Unies, le CNUEH a pris toute une série

d'initiatives entre autres, mise sur pied d'un comité consultatif des autorités locales auprès du directeur exécutif, lancement en collaboration avec les organisations des villes et autorités locales, de la préparation d'une charte mondiale de l'autonomie locale dont le projet serait soumis à l'approbation de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda Habitat (Istanbul+5). La conférence d'Istanbul a également consacré le principe du partenariat dans la préparation, la discussion et la mise en œuvre des agendas internationaux. Les collectivités locales ont été associées dès le départ à la préparation de la conférence d'Istanbul et ont organisé en marge de la conférence la première assemblée mondiale des villes et

autorités locales qui a vu la participation de plus de 800 maires et élus locaux originaires de toutes les parties du monde. Des sessions de dialogue organisées dans le cadre de la conférence ont permis aux délégués des Etats de se saisir des principales suggestions et propositions des différents acteurs. L'assemblée mondiale des villes a recommandé la mise en place de la coordination mondiale des villes et autorités locales (CAMVAL), réalisée dès septembre 1996, pour agir comme porte-parole du monde des autorités locales dans son dialogue avec le système des Nations Unies. La Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement adoptée à Istanbul reconnaissait que les collectivités locales étaient le niveau de gouvernement le plus proche des populations, et devaient en con-

séquence jouer un rôle central dans la mise en œuvre de l'Agenda Habitat. Pour les collectivités locales, Istanbul devait donc marquer la fin de la période où les organisations des gouvernements locaux étaient enregistrées au sein du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) comme des organisations non gouvernementales, et bénéficieraient désormais d'une reconnaissance spécifique.

Cinq ans après où en sommes-nous?

L'éveil des consciences sur le caractère irréversible des phénomènes d'urbanisation est certain, mais la conviction que le sort du monde se joue largement dans les villes a encore du mal à être partagée. Il y a des avancées indéniables en ce qui concerne la politique de la décentralisation, même si les collectivités locales ne bénéficient pas encore de tout l'appui qui serait nécessaire au plein exercice des compétences qui leur sont reconnues. L'octroi d'un statut spécifique aux organisations d'autorités locales au sein

Publications



Enjeux urbains au Mozambique. De Lourenço Marquês à Maputo par Brigitte Lachartre.- Paris : Karthala, 2000. - 320 p. (Coll. Hommes et sociétés)
Cet ouvrage d'économie politique, tiré d'une thèse de doctorat, précise les modes de gestion urbaine qui se sont succédés à Maputo : colonial, socialiste puis libéral. Parties intégrantes d'une démocratisation «pilotee» par les bailleurs de fonds internationaux, la décentralisation, la création de collectivités locales et les premières élections municipales n'ont pas modifié les relations entre les citadins et le pouvoir politique.
Prix : 160 F

Politiques et dynamiques territoriales dans les pays du Sud, sous la dir. de Jean-Louis Chaléard et Roland Pourtier. - Paris : Publications de la Sorbonne, 2000.- 255 p. (Coll. Géographie - 15)
Les textes sont regroupés autour de trois thèmes. Le premier se rapporte aux politiques volontaristes d'organisation de l'espace : programme de développement des villes moyennes au Mexique, politique de transmigration en Indonésie... ; un deuxième thème fait une large place à l'analyse géographique des conflits armés : la région des Grands Lacs, Brazzaville, l'Ouganda. Enfin le dernier thème aborde la question des réseaux et de la politique : routes de la drogue, réseaux marchands au Niger...
Prix : 150 F

Le défi urbain dans les pays du Sud par Michel Rochefort.- Paris : L'Harmattan, 2000. - 184 p. (Coll. Géographies en liberté)
Les très grandes villes du Tiers-Monde sont analysées en soulignant leurs spécificités par rapport aux métropoles des pays développés dans le domaine de la croissance démographique, de leur localisation au sein du territoire, de leurs caractéristiques sociales et économiques. Mais d'un continent à l'autre, les différences sont illustrées par l'étude des cas de Lagos et Abidjan, Bangkok et Calcutta, Mexico et Sao Paulo, Le Caire et Tunis.
Prix : 120 F

de l'ECOSOC n'a toujours pas abouti malgré des démarches répétées auprès du secrétariat général de l'ONU. Le projet de charte de l'autonomie locale a été remis en cause par la deuxième réunion du comité préparatoire de la session spéciale (Prepcom 2) tenue à Nairobi du 19 au 23 février 2001. Le principe du partenariat lui-même a été très en question, certaines délégations à la Prepcom revenant sur les articles 61 et 62 des procédures qui avaient permis la participation effective des autorités locales et des ONG aux différentes phases des travaux. Certains délégués à la Prepcom ont cru devoir évoquer le risque d'un Istanbul moins cinq si cet ostracisme persistait lors de la session spéciale de juin prochain.

Pendant ce temps, les villes sont de plus en plus en première ligne sur le front de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que sur celui de la sécurité et de la prévention ou de la gestion des conflits entre communautés. Elles ont un rôle majeur à jouer dans la protection de l'environnement. Elles doivent trouver les mécanismes de sauvegarde de la citoyenneté et de la solidarité que la mondialisation a tendance à remettre en question. Ce n'est donc pas étonnant que pour leur part les organisations des villes aient décidé de renforcer leur unité d'expression et d'action. Le Congrès de Rio prévu du 3

au 6 mai 2001, en marge duquel se tiendra la deuxième assemblée mondiale des villes et autorités locales, consacra ainsi le rapprochement des deux plus importantes organisations faitières d'autorités locales du monde, IULA et FMCU, et la volonté des autorités locales d'avoir leur mot à dire dans la gestion des affaires du monde. La communauté internationale manquerait gravement à ses devoirs si elle ne prenait pas plus fermement acte du devenir urbain du monde, et de la nécessité d'avoir une action plus vigoureuse pour relever les défis de l'urbanisation, notamment dans les pays en développement. Il y va de la dignité et du devenir de millions de femmes et d'hommes qui ont fait le choix de l'habitat urbain, et nous savons qu'ils seront de plus en plus nombreux.

Istanbul + 5 devrait être l'occasion de réaffirmer au plus haut niveau l'engagement de la communauté internationale à se mettre à la hauteur des défis que nous lançent l'urbanisation et la globalisation du monde, la nécessité de préserver sa diversité face aux forces de l'uniformisation, l'impérieux devoir de combler le fossé de plus en plus large entre monde développé et monde en développement que les villes reproduisent en leur sein quelle que soit la partie du monde considérée. Cette session spéciale devrait être l'occasion de s'attaquer plus résolument à la question du financement de l'urbanisation. L'initiative «Cities Alliance» mise en place pour définir de nouvelles stratégies de développement urbain et pour réaliser l'objectif ambitieux de villes sans bidonvilles devrait recevoir une attention

particulière, avec des engagements financiers à la hauteur des espérances soulevées.

Istanbul+5 devrait confirmer l'esprit de partenariat qui a prévalu à Istanbul et qui a conduit à cette formidable mobilisation des acteurs à tous les niveaux, faisant de l'Agenda Habitat le plus consensuel des agendas politiques des Nations Unies. Les autorités locales sont convaincues qu'il est possible de développer des coalitions gagnantes, où le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics centraux et locaux contribuent à construire des villes sûres et saines, socialement soutenables, et durables au plan environnemental. ■

Jean-Pierre Elong Mbassi a été Secrétaire Général de la CAMVAL de 1996 à 1998.



B. Desjeux

La ville de Rosso en Mauritanie, en premier plan ses bidonvilles, 1987

Conférences Formations

- La réponse des villes à la nouvelle demande de mobilité
- Ville et Projets
- La négociation foncière

La réponse des villes à la nouvelle demande de mobilité

L'INTA (International network for urban development) organise un séminaire en collaboration avec la RATP (Régie autonome des transports parisiens) du 13 au 16 mai 2001, à Paris. Les séances plénières consacrées à l'évolution de la mobilité urbaine, aux choix des élus et à l'effort collectif en faveur des transports publics, seront accompagnées d'ateliers plus particulièrement destinés aux décideurs locaux. Une exposition présentera des entreprises partenaires.
 ➔ Contact : INTA : www.inta-aivn.org/francais/20-Activites/html/ville-en-devenir.htm

Ville et Projets

DESS d'Urbanisme, créé à l'Université des Sciences et Techniques de Lille par l'UFR de Géographie et aménagement en partenariat avec l'École d'Architecture de Lille, vise à donner une qualification d'aménageur-urbaniste généraliste. La formation s'oriente autour des problématiques qui correspondent à l'évolution actuelle des métiers de l'urbanisme : la conception de projet urbain ; la politique de la ville ; l'aménagement du territoire dans le cadre européen.
 ➔ Contact : DESS Ville et Projets, USTL, Claudine.Denis@univ-lille1.fr

La négociation foncière

Animé par Vincent Renard, un séminaire de deux journées, les 26 et 27 avril à Paris, abordera le cadre général de la négociation, la négociation entre le propriétaire et le promoteur : de la prospection à la signature de l'acte, la négociation entre la collectivité publique et le promoteur, les conditions de négociation entre propriétaires publics, collectivités et opérateurs fonciers.
 ➔ Contact : ADEF (Association des Etudes foncières) : www.edef.org

Il est important d'insister sur la démarche de la FMCU (Fédération Mondiale des Cités unies) et de IULA (Union Internationale des Autorités Locales) qui, lors du Congrès des 3-6 mai, à Rio de Janeiro feront les premiers pas vers l'unification.

Ce congrès, un mois avant Habitat II + 5 à New York, représente un moment historique pour la présence internationale des pouvoirs locaux.

Plus que jamais, il est nécessaire de souligner que les villes sont les vrais acteurs de la prise de décision concernant les citoyens. D'où l'importance du thème du congrès «Les priorités de la Communauté», car on y discutera, entre autres, de l'administration efficace, de l'inclusion sociale, de la décentralisation administrative, et de la démocratie participative, points cruciaux tant pour les pays en développement que pour les pays développés.

L'événement a été jugé suffisamment important pour que la 2ème assemblée mondiale des villes et autorités locales (AMVAL) se tienne également à Rio, le 6 mai 2001, et non plus à New York en juin, parallèlement à la conférence des Nations unies «Habitat II + 5» (ou Istanbul + 5).

→ contact : Site : www.rio.rj.gov.br/iula-fmcu

Approche des marchés des «pays en transition» dans le secteur de l'équipement

Le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement a confié à l'Isted la réalisation d'une étude sur l'approche des marchés des pays d'Europe Centrale et Orientale et d'Asie centrale dans les domaines de l'équipement. Cette étude, pilotée par la direction des affaires économiques et internationales (DAEI), le Centre français du commerce extérieur (CFCE) et l'Isted, a été confiée à Michel Prouzet, consultant indépendant, spécialiste de la question de la réforme des administrations publiques en Europe de l'Est et en Asie.

L'étude vise essentiellement à faciliter l'accès aux marchés de ces pays aux PME et aux bureaux d'études. Ces «pays en transition» offrent des perspectives de marchés non négligeables pour les entreprises françaises. Les pays concernés par cette étude sont : la Hongrie, le Kazakhstan, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et l'Ukraine. Cette étude se veut avant tout un guide didactique et opérationnel.

→ Contact : Isted, «pôle Ville» Christine Pointereau. mél.cpointereau@isted.com

Nouvelles de la coopération

Cities Alliance

Le Groupe Consultatif (GC) de Cities Alliance s'est réuni à Rome du 30 novembre au 1^{er} décembre 2000, sous la double présidence de Mmes Anna Tibaijuka, directeur exécutif du CNUEH et Nemat Shafik, Vice-présidente de la Banque mondiale.

L'ordre du jour du Groupe Consultatif portait principalement sur le programme de travail en cours et prévisionnel 2001, les objectifs et l'organisation interne de l'Alliance.

Au cours des débats, il a été demandé au Secrétariat de Cities Alliance de préciser ses objectifs et la valeur ajoutée que cette initiative peut apporter aux différents partenaires qui la constituent. S'agissant du programme de travail en cours, 31 nouvelles demandes de participations financières ont été formulées auprès de Cities Alliance pour un montant global de 9,3 millions d'USD. Ce sont au total 12 dossiers qui ont été proposés et retenus pour un montant global de 4,2 millions d'USD. Un deuxième groupe de 7 dossiers pour un montant de 1,9 millions d'USD

demeure en cours d'instruction.

La création d'un comité restreint de pilotage a été décidé (confié aux représentations du Royaume Uni et de la Hollande et logé auprès du bureau Habitat de Bruxelles).

Lors de l'appel de fonds pour 2001, la Hollande, l'Italie et la Banque mondiale devaient annoncer une nouvelle participation, tandis que le Canada, l'Allemagne, la Suède, et le Royaume Uni confirmaient leur participation déjà annoncée. Seules la France, le Japon et la Norvège n'étaient pas en mesure d'annoncer une participation pour l'année 2001. Lors d'une récente visite en France, M. Mark Hildebrand devait confirmer que la Banque asiatique de développement était sur le point de rejoindre l'Alliance et que les négociations avec l'Union Européenne étaient en cours.

Une collaboration plus étroite était recherchée avec les différents partenaires français et notamment avec l'Isted afin de favoriser la diffusion de l'information vers les publics francophones.

Services Urbains

Dans le cadre d'un contrat obtenu auprès du ministère de la Recherche et cofinancé par l'Institut de la Gestion Déléguée et l'Isted, Dominique Lorrain a dirigé un travail réalisé en collaboration avec 4 autres chercheurs où sont analysées des expériences internationales de gestion déléguée concernant des groupes étrangers (principalement anglo-saxons).

Un rapport intitulé «Retours d'Expériences, (7 cas de gestion déléguée à l'étranger)» s'inscrit dans la suite logique du travail réalisé par le même auteur dans le cadre du groupe de travail Services Urbains Durables piloté par l'Isted au cours duquel étaient analysées des expériences similaires de groupes français. Une publication regroupant ces différentes études devrait être prochainement disponible.

→ Contact : Isted, «pôle Ville» François Croville. Arche de la Défense, Paroi Sud, 92055 La Défense Cedex, France, mél.fcroville@isted.com

Association «Professionnels Développement urbain et coopération»

Un dîner-débat «A quoi peut servir Habitat II +5», organisé par l'Association «Professionnels Développement urbain et coopération», a rassemblé le 30 janvier dernier quelque 35 personnes autour de MM. Georges Cavallier et Jean-Pierre Dufay. Les participants d'origine professionnelle diverse : consultants, membres de bureaux d'études ou d'ONG, ont pu ainsi se faire une idée plus claire des enjeux d'Istanbul + 5, et avoir de nombreux échanges dont l'essentiel est repris dans ce numéro de Villes en développement.

L'Association prépare sa journée d'études qui aura lieu le vendredi 7 septembre 2001 sur le thème «pauvreté/exclusion sociale/exclusion spatiale». Des informations plus précises, sur le lieu et les modalités de participation seront communiquées ultérieurement.

→ Contact : AdP, a/s Villes en développement, mél.reynaud.ved@isted.com

Financé par :

Ministère de l'Équipement, des transports et du logement

Ministère des Affaires étrangères

Directeur de publication : Jean Smagge, président de l'ISTED

Rédacteur en chef : Jean-Michel Maurin, de l'Association de professionnels développement urbain et coopération (AdP)

Comité de rédaction : Xavier Crépin, François Croville, Nicolas Frelot, Francis Godard, François Lamoise, Claude de Miras, François Noisette, Annik Osmont, Paul Pavy, Anne Querrien, Françoise Reynaud.

Secrétaire de rédaction et PAO : Christiane Graechen-Rebel

Impression Graphoffset Bondoufle 91

ISSN 1551 - 1672

Abonnement : 120 F. 4 n° par an

ISTED
Centre de documentation et d'information «Villes en développement»
Arche de la Défense
Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France

Tél. 33 (0) 1 40 81 15 74
Fax. 33 (0) 1 40 81 15 99
[mél. ved@isted.com](mailto:ved@isted.com)
<http://www.isted.com>